

Lors de la première réunion du CTPR après les élections d'octobre 2010, le président a refusé que la FSU lise la déclaration préliminaire ci-dessous. Face à cette censure, les représentants de la FSU ont quitté la séance. Aucun point à l'ordre du jour ne concernait directement les agents. L'ordre du jour se limitait en effet à l'organisation administrative de la structure : règlement intérieur, point sur les fêtes religieuses, information sur le fait que le CHS ne peut être mis en place et que le CTPR est compétent en matière d'hygiène et de sécurité.

2011 s'annonce mal pour le dialogue social en Midi Pyrénées

Le comble pour une région pilote.

Le compte rendu du Comité Technique Paritaire Régional de Midi-Pyrénées (CTPR) du 30 septembre 2010, rédigé par la direction, s'apparente au monologue, au mépris de la position des organisations syndicales, lesquelles ne sont jamais nommées. Leurs avis sont passés à la trappe. Le compte rendu est incompréhensible pour les agents n'ayant pas assisté à la réunion du CTPR. Un compte rendu doit servir à l'information des agents.

Aujourd'hui, la Direccte omet de consulter les organisations syndicales pour établir l'ordre du jour du CTPR qui doit se dérouler, ce jour, 6 janvier 2011.

Cela se voit comme un nez au milieu de la figure : l'ordre du jour de la direction est en total décalage avec le vécu des agents qui prennent de plein fouet une foudroyante multitude de **dysfonctionnements depuis la mise en place effective de la Direccte** :

- Absence d'information des usagers pendant trois semaines sur les nouvelles coordonnées des services, source d'agressivité du public, que les agents ont dû subir.
- Manque de réflexion de la hiérarchie sur l'accès des agents aux locaux de travail. Le 27 décembre, notamment, les agents présents ont trouvé portes closes : aucun membre de la Haute Hiérarchie, titulaire des clefs, n'était présent et aucun n'était joignable. Après plus de deux heures, les portes ont été ouvertes, grâce à l'intervention de l'entreprise de nettoyage.
- Pérégrination du courrier entre les différents sites et allongement du circuit du courrier.
- Travaux réalisés après les déménagements qui obligent les personnes soit à déménager une deuxième puis une troisième fois soit à cohabiter, dans le bruit, avec les entreprises intervenantes.
- Déménagements effectués dans la précipitation et l'improvisation avec des moyens insuffisants obligeant les collègues à faire de la manutention et du nettoyage. Les Algécos mis à la disposition des agents étaient dans un état de saleté lamentable.
- Acquisition de mobilier neuf sans inventaire de l'existant et recensement des besoins auprès des personnels. Curieuse manière de gérer les deniers et le mobilier publics alors que le premier étage est rempli de mobiliers : bureaux, caissons, armoires, tables, fauteuils, chaises, etc.

- Attribution opaque d'une partie des cartes de parking. Quid des agents de l'UT 31 qui arrivent demain au 5 Esplanade Compans Caffarelli ?
- Mutualisation de services support qui a des conséquences néfastes, notamment pour l'UT 31. Le moindre incident sur un poste de travail devient problématique (attente de plusieurs jours pour remettre en fonctionnement une messagerie tombée en panne, remise du courrier au service concerné avec trois semaines de retard, etc..)
- Dysfonctionnement managérial : pour la FSU la technique de coaching mise en oeuvre dans le pôle 3E pour « souder » les chefs de service s'apparente à de la manipulation mentale. La FSU demande des explications sur le recours à un consultant extérieur, sur le contenu et financement de sa mission.
- Il est envisagé de recourir à des outils informatiques d'une des principales fédérations patronales, l'UIMM, pour définir les fiches de postes et réaliser les entretiens d'évaluation des agents. On s'obstine à copier le privé dans ce qu'il a de pire et dont on connaît les ravages.

Dysfonctionnement du CTPR :

- Aucune information sur le budget de fonctionnement 2010, pas de consultation sur le budget prévisionnel 2011, en opposition avec les textes réglementaires sur les compétences des CTPR, ce qui traduit un recul par rapport aux pratiques antérieures à la RGPP et à la mise en place de la Direccte.
- Absence de consultation sur les conséquences de la RGPP2 sur les services dont les missions sont externalisées et sur les modifications d'organisation qui en découlent (au 1^{er} janvier 2011 et dans les mois qui viennent de nombreuses tâches ne seront plus exécutées dans les UT : chômage partiel, lourdeur du handicap, prime de reclassement des TH, SRE et d'ici la fin de l'année l'alternance).
- Absence d'information consistante sur les effectifs, les postes vacants et les modalités d'affectation des agents au sein de la Direccte.

L'ensemble de ces dysfonctionnements entraîne au final une dégradation des conditions de travail et du climat social avec des risques sur la santé des agents. Ceci constitue une entrave aux droits des institutions représentatives du personnel.

La FSU déplore que la communication externe de la Direccte soit monopolisée par un discours qui privilégie le point de vue des entreprises et des employeurs sans tenir compte du point de vue des salariés et de leurs droits. Ceux-ci ne sont jamais cités dans l'entretien du chef du pôle 3E retranscrit dans le « Journal des entreprises ». Les agents des services emploi et travail ne se reconnaissent pas dans cet article et font les frais du choc des cultures entre les administrations fusionnées dans la Direccte.

La FSU considère que l'ordre du jour de ce CTPR est une mascarade et demande la consultation des organisations syndicales sur l'ordre du jour et un débat lors de la prochaine réunion sur les points soulevés plus haut.

Transmis : préfecture de région, DAGEMO et syndicat national